Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux** **Bureau des semences et de la santé des végétaux** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDQPV/2014-663** **06/08/2014**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGAL/SDQPV/N2008-8162
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Abrogation de la note de service et des lettres à diffusion limitée relatives à la gestion des foyers de Diabrotica virgifera virgifera Le Conte et au zonage en zone de confinement.

Destinataires d'exécution
DRAAF

Résumé : Suite à la déréglementation de Diabrotica virgifera virgifera Le Conte et à l'abrogation de l'arrêté de lutte obligatoire, les textes suivants sont abrogés:
- note de service DGAL/SDQPV/N2008-8162 du 30 juin 2008 relative aux modalités à mettre en œuvre pour la gestion d'un foyer de Diabrotica virgifera virgifera Le Conte,
- LDL du 6 août 2010 relative à la gestion des foyers de Diabrotica virgifera virgifera Le Conte en zone d'éradication,
- LDL du 2 octobre 2012 relative au zonage en zone de confinement.

Textes de référence :- Arrêté du 20 mai 2014 modifiant l'arrêté du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets,
- Arrêté du 18 juillet 2014 abrogeant l'arrêté du 28 juillet 2008 relatif à la lutte contre Diabrotica virgifera virgifera Le Conte.

Suite à la déréglementation de *Diabrotica virgifera virgifera* Le Conte au niveau européen et national et à l'abrogation de l'arrêté de lutte obligatoire du 28 juillet 2008 modifié, les instructions suivantes sont abrogées:

- note de service DGAL/SDQPV/N2008-8162 du 30 juin 2008 relative aux modalités à mettre en œuvre pour la gestion d'un foyer de *Diabrotica virgifera virgifera* Le Conte,
- LDL du 6 août 2010 relative à la gestion des foyers de *Diabrotica virgifera virgifera* Le Conte en zone d'éradication,
- LDL du 2 octobre 2012 relative au zonage en zone de confinement.

Le directeur général de l'alimentation

Patrick DEHAUMONT